



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_025-DE



Conseil Communautaire du 3 avril 2023

Objet : Revalorisation indemnités animateurs occasionnels en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)

Numéro de délibération : CC2023_025

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNER, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Jean-Michel CHARPENTIER, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno RENAUD, Thierry GIRAUD, Pierre-Bastien MONTIGNY, Dominique SEYFRIED, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, Michel LALAIZON, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Patrick REVEILLAUD, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET

Absents excusés ayant donné procuration :

Marie-Agnès BEGEY donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Alain FOUCHER donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Joël WICIAK
Maurice PINEAU donne pouvoir à Alain VILLENEUVE
Didier BASCLE donne pouvoir à Corinne ETOURNEAU
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Cyril CHAPPET
François PINEAU donne pouvoir à Sylvie POUILLET
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

Francine MINEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_025-DE



Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Jacques TROUVAT, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel GARNIER, Patrick XICLUNA, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Bruno POMMIER, Valérie FLOCH-RUJU, Henoch CHAUVREAU, Ludovic BOUTILLIER, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Simone ROY, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : Rosier Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

HOUET Patricia

BEBIEN Marie-Paule

PARAYRE Thibaut

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 90

Votants : 105

Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Revalorisation indemnités animateurs Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_025-DE

occasionnels S&LO

Les animateurs occasionnels (lycéens ou étudiants pour la plupart) sont recrutés sur des contrats spécifiques à l'animation volontaire (prévus pour des non professionnels qui veulent exercer sur leur temps de loisirs, l'animation).

Le législateur stipule qu'ils peuvent travailler en accueil de loisirs et en centre de vacances pour une durée de travail inférieure à 80 jours sur 12 mois consécutifs. Leur contrat est dérogatoire au code du travail et permet le versement d'une indemnité forfaitaire sur une base minimum de 2,2 smic horaire par jour, soit au 1^{er} janvier 2023, 24,79 € brut, congés payés inclus. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer, par délibération, une rémunération supérieure.

En 2019, la communauté de communes des vals de saintonge avait revalorisé ses tarifs.

Depuis ce jour, aucune revalorisation n'a été effectuée. Sachant que les structures ont de plus en plus de mal à recruter de jeunes animateurs, il est proposé d'augmenter les émoluments de ces intervenants CEE qui permettent de compléter les équipes durant les vacances et également de donner à des jeunes, souvent du territoire, l'occasion de vivre une expérience professionnelle riche et de les aider à s'insérer dans la vie active.

Les formations à l'animation volontaire sont les suivantes :

- BAFA : brevet d'aptitude à la fonction d'animateur
- BAFD : brevet d'aptitude à la fonction de directeur

Les propositions :

	Non diplômé	BAFA en cours	BAFA	BAFD en cours ou diplômé
Rémunération actuelle	42 € + 10 % de congés payés	50 € + 10 % de congés payés	60 € + 10 % de congés payés	70 € + 10 % de congés payés
Proposition de rémunération à compter du 1 ^{er} mai 2023	60 € + 10 % de congés payés	80 € + 10 % de congés payés	80 € + 10 % de congés payés	90 € + 10 % de congés payés

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 99
- Contre : 1
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 017-200041689-20230403-CC2023_025-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,